

CRÉER SA PROPRE FONDATION ABRITÉE



LA PREMIÈRE FONDATION ENTIÈREMENT DÉDIÉE
À LA CAUSE DES PERSONNES ÂGÉES ISOLÉES DÉMUNIES

FONDATION
PETITS FRÈRES
DES PAUVRES
Reconnue d'utilité publique





NOTRE MISSION
Ensemble, améliorer durablement les conditions de vie des personnes âgées démunies.

POURQUOI CRÉER SA FONDATION ABRITÉE ?

Des valeurs communes aux Petits Frères des Pauvres

Le projet de créer une fondation peut être individuel ou l'histoire d'un couple, d'une famille, d'une fratrie ou d'un groupe d'amis. Mais c'est avant tout, un projet et un engagement pour les autres.

C'est vouloir laisser son empreinte en soutenant activement une cause à laquelle on est attachée, en lui consacrant un patrimoine financier ou immobilier, ainsi qu'une partie de son temps, de son expérience et parfois de son réseau.

CRÉER SA FONDATION C'EST :

- S'engager pour une cause
- Construire son propre projet philanthropique
- Transmettre ses valeurs aux générations futures
- Partager sa générosité
- Être dans l'action et avoir un impact

QU'EST-CE QU'UNE FONDATION ABRITÉE SOUS ÉGIDE ?

Une fondation abritée se développe sous l'égide d'une fondation abritante.

C'est cette dernière qui assume alors toutes les démarches de création, de gestion comptable, financière et juridique des fondations qu'elle abrite. **Le fondateur peut ainsi se consacrer pleinement à la cause et au choix de projets qui le mobilisent, avec une grande autonomie, tout en bénéficiant de l'image et du «label» de la fondation abritante.**

Reconnue d'utilité publique, la Fondation abritante **fait automatiquement bénéficier les donateurs des réductions fiscales sur l'impôt sur le revenu comme sur l'IFI** (*Impôt sur la Fortune Immobilière*).

Créer une fondation "abritée", c'est possible avec un apport de 50 000€, pour une fondation sans comité de gestion, ou de 150 000€, sur 3 ans pour une fondation avec un comité de gestion.

Et pour la Fondation abritante, cela lui permet de fédérer de nouveaux philanthropes autour d'actions spécifiques en accord avec son objet.

Les critères à remplir pour créer sa fondation sous l'égide de la Fondation des Petits Frères des Pauvres :

- Être un ou plusieurs particuliers, une famille, une ou plusieurs entreprises, une ou plusieurs associations,
- Souhaiter faire un don, une donation ou un legs important, pour soutenir une cause prioritairement en faveur de personnes démunies ou isolées de plus de 50 ans dans un ou plusieurs de nos domaines d'expertise

-  **Hébergement et logement**
-  **Santé et soins palliatifs**
-  **Exclusion et grande précarité**
-  **Lien social et accompagnement**

À noter :

- La fondation abritée n'a pas de personnalité morale par elle-même. Elle n'a pas d'existence juridique propre mais bénéficie de celle étendue de la Fondation abritante et de tous les avantages fiscaux afférents. Toutefois, elle a une existence administrative, comptable et budgétaire autonome.
- Sa mission doit s'inscrire dans le strict respect des statuts et du règlement de la Fondation des Petits Frères des Pauvres.

COMMENT CRÉER SA FONDATION ABRITÉE ?

Après avoir validé que votre projet est compatible avec notre objet, nous envisagerons ensemble le nom et l'objet spécifique de votre fondation, les modalités de sa création (de votre vivant ou par voie testamentaire), ainsi que **le type de fondation qui vous correspond le mieux.**

Tout d'abord, la définition de l'objet est certainement le moment le plus important dans la vie d'une fondation : c'est lorsque le fondateur peut le définir qu'il conviendra des actions qui seront les siennes et autour desquelles il va s'engager dans les années à venir.

Ensuite, il sera important et hautement symbolique de trouver un nom à la fondation selon son objet et les souhaits du fondateur.

Enfin, il sera temps de considérer la forme de la gouvernance la plus optimale.

Votre contact privilégié :

ludivine.grimber@petitsfreresdespauvres.fr
01 49 23 14 42 ou 01 49 23 14 15



Créer votre fondation abritée à la Fondation des Petits Frères des Pauvres vous permet de :

- **Donner du sens à votre patrimoine** et à votre histoire
- Laisser **une empreinte pérenne**, même au-delà de votre vie
- **Soutenir activement la cause** des personnes âgées isolées et précaires
- **Financer des projets immobiliers innovants** en faveur de nos aînés
- Bénéficier de **déductions fiscales** sur votre IR, IFI ou IS
- Être accompagné dans **votre projet philanthropique** par la Fondation des Petits Frères des Pauvres
- Bénéficier de notre expertise en gestion de projets et de notre appui administratif et comptable
- **Profiter du réseau des Petits Frères des Pauvres** (fondateurs, associations soutenues, bénévoles, bénéficiaires de l'action) pour nourrir votre engagement
- Être au plus près des acteurs qui oeuvrent sur le terrain
- Pouvoir vous rendre compte de **l'impact de votre fondation**
- Faire rayonner les missions en faveur des personnes âgées au niveau local, national, international

LES DIFFÉRENTS TYPES DE FONDATION ABRITÉE

RÉCAPITULATIF DES FORMES DE FONDATIONS ABRITÉES PAR LA FONDATION DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES.

	Avec dotation	Sans dotation
Avec comité de gestion	Fondation abritée (individualisée) Apport minimal de 200 000€	Fonds abrité Apport minimal de 150 000€ à apporter en 3 ans
Sans comité de gestion	Fondation abritée (individualisée) Apport minimal de 200 000€	Fonds abrité Apport minimal de 50 000€

1

Fondation avec dotation pérenne (elle dispose d'actifs importants qui sont placés, et finance ses actions à partir des revenus de cette dotation) ou **consomptible** (elle est constituée d'une dotation initiale qui est placée, et elle finance ses actions à l'aide des revenus de ses placements. Cette dotation est consommée progressivement, soit selon un calendrier fixé à la création, soit au fil des besoins), avec ou sans comité de gestion. Le minimum requis pour ce type de Fondation est de 200 000 euros.

2

Fondation sans dotation (dite également « fondation de flux » ou « fonds abrité ») avec comité de gestion. Elle ne place pas ses actifs, mais les engage pour soutenir des projets, au fur et à mesure des donations. Quand les flux s'épuisent, la fondation est clôturée. Le minimum requis pour ce type de fondation est de 150 000 euros (à apporter sur 3 ans). Les décisions sont prises par le comité de gestion (composé de représentant du fondateur et de la Fondation PFP) en accord avec l'objet de la fondation abritante.

3

Fonds abrité sans comité de gestion. Les décisions sont prises par la fondation abritante en accord avec le souhait de son fondateur. Le minimum requis pour ce type de fondation est de 50 000 euros (apporter en une ou plusieurs fois).



Pierre Landrieu, Président de la fondation Mireille et Pierre Landrieu

« Je me souviens très bien, il y a 10 ans, de notre rencontre avec la Fondation des Petits Frères des Pauvres. Nous recherchions avec mon épouse un moyen de nous engager pour une cause. L'idée de créer une fondation abritée nous a paru rapidement comme une évidence. 10 ans après, je tiens à saluer toutes les associations avec lesquelles nous sommes en contact et qui font un travail remarquable sur le terrain aux côtés de personnes fragilisées, démunies et très isolées par la maladie ou le handicap. »

NOS FONDATIONS ABRITÉES

Fondation Bersabée 1977

Fondée en 2003 pour permettre aux nombreuses personnes accompagnées par les Petits Frères des Pauvres d'avoir un «chez soi», elle est désormais propriétaire de divers logements diffus et collectifs rénovés et/ou aménagés.



Fondation Mireille et Pierre Landrieu 2006

Finance des projets d'accompagnement de personnes malades, handicapées, en fin de vie ou en soins palliatifs.



Fondation Andrée Morillon 2014

Créée par M. Alain Morillon en souvenir de son épouse décédée, elle a pour vocation d'apporter soutien et réconfort aux personnes âgées, en précarité ou en fin de vie, et plus particulièrement aux familles victimes d'erreurs médicales.



Fondation JALMALV Paris- Île-de-France 2015

Fondée par l'association JALMALV (Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie) Paris-Île-de-France, elle soutient des actions en faveur des personnes isolées ou à faibles ressources, touchées par la souffrance, la maladie et le deuil.



Fondation Emile Lamy 2017

Fondation testamentaire créée par une famille en relation avec les Petits Frères des Pauvres depuis plus de 20 ans. Elle vient en aide aux personnes âgées isolées accompagnées par l'Association Petits Frères des Pauvres en région parisienne.



Fondation Cayrou de Sigals 2020

Créée en 2020 pour venir en aide aux personnes âgées isolées ou aux personnes en précarité dans les régions de Langogne (Lozère), Marseille et Paris principalement (voire à l'étranger).



Fondation Philippe Othenin-Girard 2005

Elle a pour vocation de gérer le domaine de Mont Evray à Nouan le Fuzelier en Sologne, sur lequel a été construit le Centre de Rencontre des Générations qui appartient aux Petits Frères des Pauvres.



Fondation utb 2007

En hommage au dirigeant de la coopérative de bâtiment utb, atteint avant 60 ans par la maladie d'Alzheimer, elle finance et organise des séjours de vacances et des sorties culturelles à destination de personnes touchées jeunes par la maladie d'Alzheimer et leurs conjoints.



Fondation LiLa Lanier 2017

A la croisée des chemins, elle entend apporter son soutien aux publics vieillissants en difficulté du fait d'un handicap ou d'une situation de précarité.



Fondation Abuela 2017

Créée par un donateur préoccupé par le sentiment d'inutilité qui touche de plus en plus de personnes âgées, elle finance des actions qui encouragent la réciprocité des liens entre les personnes âgées et leur entourage.



Fondation La Maison de Gardanne 2018





Souhaite apporter son aide aux personnes en fin de vie. Elle a été créée par La Maison, une association Reconnue d'Utilité Publique qui fait la promotion de la culture palliative, mais aussi un établissement de soins palliatifs qui accueille depuis 1994 des personnes atteintes de maladies graves.



Fondation Les Clés de Sol Christian Vayssié 2021

Créée en 2021 pour promouvoir la solidarité envers les personnes les plus isolées et plus spécifiquement lutter contre la solitude des personnes âgées et des personnes gravement malades à Toulouse et dans ses environs.



-  Hébergement et logement
-  Santé et soins palliatifs
-  Exclusion et grande précarité
-  Lien social et accompagnement

... Et bientôt, la vôtre ?

Contacts privilégiés :

Ludivine GRIMBER

ludivine.grimber@petitsfreresdespauvres.fr

01 49 23 14 42 ou 01 49 23 14 15

Gaëlle WARNER

gaelle.warner@petitsfreresdespauvres.fr

01 49 23 14 42



19 cité Voltaire – 75011 Paris

Tél. : 01 49 23 14 15

Courriel : fondation@petitsfreresdespauvres.fr



Reconnue d'utilité publique,
la Fondation des Petits Frères
des Pauvres est agréée par
le Comité de la Charte du
Don en confiance.